

**Bon de commande médicaments à retourner
avec votre chèque avant le 15 mai 2020
à GDSA 22, Boite Postale 3, 22560 TREBEURDEN**

Important

GDSA 22
L'action sanitaire apicole tous ensemble

N°Apiculteur :		NOM :		Prénom :	
Adresse :					
Code Postal :			Commune :		
E-mail :				Cadre réservé au GDSA 22	
Tel fixe et mobile				Saisie le :	
				Par :	

Ce formulaire ne s'adresse qu'aux adhérents ayant réglé leur adhésion 2020. Dans le cas contraire, vous trouverez le formulaire d'adhésion sur le site du GDSA 22 (www.gdsa22.fr). Il peut être adressé par courrier sur demande si vous n'avez pas internet.

Une nouveauté cette année, vous avez la possibilité d'effectuer une double commande de médicaments pour effectuer un traitement primaire de fin de miellée et un traitement secondaire en période hivernale.

Attention, à chacune de ces commandes, doit correspondre le nombre de ruches déclarées en tenant compte du conditionnement. Nous vous rappelons que toute revente ou cession même gratuite est interdite !

Vous trouverez le détail de la posologie des médicaments proposés, les modalités d'utilisation et les précautions d'emploi en consultant la notice ci-jointe, à conserver et relire avant usage des médicaments.

Vous avez payé votre adhésion 2020 et vous avez déclaré ruches (indiquez le nombre de ruches déclarées)

Cotisation supplémentaire suite à augmentation de votre cheptel (selon réglementation en vigueur)

vous aviez déclaré de 0 à 50 colonies (Vous avez déjà payé 16€)		Cotisation	=	€
Et vous avez	0,50€ x..... nb de colonies supplémentaires,			
vous aviez déclaré de 51 à 100 colonies (Vous avez déjà payé 26€)				
Et vous avez	0,30€ x..... nb de colonies supplémentaires,			
vous aviez déclaré de 101 à 300 colonies (Vous avez déjà payé 36€)				
Et vous avez	0,20€ x..... nb de colonies supplémentaires,			
vous aviez déclaré plus de 300 colonies (Vous avez déjà payé 66€)				
Et vous avez	0,10€ x..... nb de colonies supplémentaires,			

Si vous avez indiqué lors de votre adhésion être intéressé par l'achat d'un fumigateur Varro. Cet appareil fonctionne avec batterie 12V d'une capacité > 40 AH	Prix Unitaire	125€	=	€
--	---------------	------	---	---

Médicaments à retirer impérativement le 04 juillet 2020 au lycée agricole de la Ville Davy à Quessoy (Date pouvant être décalée en fonction de l'actualité).

Si vous n'êtes pas disponible pour les récupérer le 04 juillet, veuillez ajouter 9€ de frais postaux pour 5 sachets par enveloppe (valable uniquement pour APIVAR et APISTAN).				9€ x	=	€
TRAITEMENT PRIMAIRE	APISTAN*	Sachet de 10 lanières pour 5 ruches	Possibilité d'envoi postal	26€ x	=	€
	APIVAR	Sachet de 10 lanières pour 5 ruches	Possibilité d'envoi postal	23,50€ x	=	€
	APIGUARD	Boite de 10 barquettes pour 5 ruches	Pas d'envoi postal	28,50€ x	=	€
TRAITEMENT SECONDAIRE	API BIOXAL	Sachet de 35 g pour 10 ruches par égouttement et 15 par sublimation	Pas d'envoi postal	22€ x	=	€
	VARROMED	Flacon de 555 ml pour 12 ruches	Pas d'envoi postal	23,50€ x	=	€

* **APISTAN** est préconisé en Bretagne en 2020. Intégré dans le cadre de la rotation moléculaire (une fois tous les 5 ans).

Vous avez internet : vous recevrez directement par mail votre facture (à conserver dans votre registre d'élevage)		Vous n'avez pas internet, ajoutez 1€ pour recevoir par voie postale votre facture.		1€	=	€
Banque :		Chèque N° (à l'ordre de GDSA22)		TOTAL	=	€

Je m'engage à respecter le Plan Sanitaire d'Élevage (PSE) du GDSA 22 pour la lutte contre le Varroa en utilisant les médicaments prescrits et délivrés par le GDSA 22 et respecter les conditions d'utilisation.

Date et signature obligatoire **

**** Tout dossier incomplet et en particulier non signé sera renvoyé. Il ne pourra être traité que si il nous est retourné avec une majoration de 1€ du chèque de règlement ou accompagné d'un timbre poste. Merci de bien vouloir respecter le travail des bénévoles.**